### DEPARTEMENT DE CORSE DU SUD

### ARRONDISSEMENT DE SARTENE

# Délibération du Conseil Municipal de SOLLACARO

### Séance du 12 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 avril à 18 heures 30

Date Date

Le Conseil s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BARTOLI,

Membres en exercice: 10 Pour: Contre: Abstention:

Présents:

Absents excusés : Absents non excusés :

Pouvoirs:.

Secrétaire de séance :

# **Objet**: VOTE DES TAUX RELATIFS AUX DIFFERENTES TAXES

Le Président propose pour l'année 2024 de conserver les mêmes taux d'imposition par rapport à 2023. Le produit attendu est de 176 272.00 € selon les détails présentés dans le tableau ciaprès.

Il précise que suite à notre adhésion à la CCSVT une partie de la TH est maintenant perçue par la Communauté des communes (ex : part du département) ainsi que la totalité de la CFE.

Cependant, à travers les attributions de compensation mises en place dans le cadre de la CLECT, la Commune percevra la somme de 151 350.00 € en retour de la CCSVT.

TAXES	BASE 2024	TAUX D'IMPOSITION	PRODUIT ATTENDU
ТН	413 000.00	13.37 %	55 218.00
TF (BÂTI)	559 400.00	21.64 %	121 054.00
TF (NON BÂTI)	/	/	/

176 272.00

Le Président demande donc au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité des membres présents les taux proposés par son Président.

Le Président, Jean-Jacques BARTOLI

Certifié exécutoire par Monsieur Le Président, Compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 16/64/2624 Et de sa publication le